



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crédit

Question écrite n° 24420

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur le fonctionnement des commissions de surendettement. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les délais moyens de traitement des dossiers dans le département de l'Aube. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Le délai moyen, dans le département de l'Aube, entre la saisine de la commission par un particulier et le traitement effectif du dossier déposé est d'un peu plus de cinq mois en moyenne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24420

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6864

Réponse publiée le : 1er décembre 2003, page 9211